

CRSH_SI · Concours 2021 | Subvention institutionnelle

SOUMISSION

La date de limite de dépôt est le **5 novembre 2021, 16h30**. Par souci d'équité, aucun délai ne sera consenti. Les dossiers incomplets ne seront pas évalués. Les résultats seront annoncés en décembre.

Enveloppe budgétaire disponible : **70 000 \$**

Le financement offert peut atteindre un maximum de **7 000 \$ par projet**. Le versement de la subvention est conditionnel à l'obtention d'un certificat d'éthique, si requis. Dans tous les cas, le financement offert est associé à la production d'un rapport d'activité à la fin de la période de subvention. Enfin, le professeur régulier identifié comme étant le **chercheur principal** d'une demande **peut bénéficier du soutien financier qu'une seule fois pendant la durée du programme**.

Le présent formulaire doit être transmis avant la date limite au Décanat de la recherche et de la création via Google Form à l'adresse suivante: <https://forms.gle/JpxxKmLNeKcnKQ4L7>

DESCRIPTION

Les subventions institutionnelles du CRSH permettent de financer les travaux de recherche et les activités liées à la recherche en sciences humaines menés à l'échelle institutionnelle. Le financement fera suite à un processus d'évaluation du mérite et permettra de:

- Appuyer les chercheurs en sciences humaines à n'importe quelle étape de leur carrière;
- Favoriser l'innovation et l'expérimentation à petite échelle en offrant un financement pour élaborer un projet de recherche ou réaliser un projet pilote;
- Embaucher des étudiants de tous les niveaux pour participer à des projets de recherche, ce qui contribue à leur perfectionnement professionnel;
- Appuyer l'organisation d'activités de mobilisation des connaissances, telles que des ateliers et des colloques, afin de favoriser la collaboration et la diffusion de résultats de recherche tant au sein qu'à l'extérieur du milieu universitaire;
- Assister à des colloques spécialisés ou à d'autres activités d'échange des connaissances qui s'inscrivent dans le mandat du CRSH, ou d'y présenter leurs travaux, afin d'encourager les échanges d'idées et de résultats de recherche à l'échelle nationale et internationale.

Finalement, puisque les sciences humaines et sociales doivent dorénavant composer avec la réalité des technologies de communication, des médias sociaux, des interactions virtuelles et autant de phénomènes au cœur des humanités numériques, ce concours entend soutenir de façon particulière la recherche qui intègre de façon significative les outils numériques dans la méthodologie, les mécanismes de diffusion, les initiatives de transfert aux utilisateurs des connaissances, et aux objets de recherche eux-mêmes.

Les projets présentant des actions de renforcement de la capacité de recherche en Humanités numériques à l'UQAC seront favorisés dans le but de :

- Promouvoir la recherche sur les possibilités, les impacts, les retombées, les ruptures et les continuités engendrées par le numérique dans notre façon d'être au monde et le développement des sociétés et des savoirs;
- Favoriser l'intégration du numérique dans la pratique de la recherche en sciences sociales et humaines (questionnement, méthodologie, mode de diffusion des résultats, et leur stratégie renouvelée de transfert aux divers utilisateurs des connaissances);
- Développer la recherche sur l'être numérique, dans des secteurs propres à l'UQAC: nouveaux réseaux sociaux (sociologie, travail social), recherche-création en arts numériques, cyberdépendance (travail social et jeux vidéo, en mode intersectoriel), nouvelles pratiques éducatives (sciences de l'éducation), nouvelles formes de consommation (sciences économiques et administratives), design et culture matérielle autochtone;
- Améliorer la compétitivité des résultats de recherche par une aide à la diffusion en ligne dans les milieux de la plus haute réputation scientifique, selon le domaine, en respectant les politiques d'accès libre;
- Soutenir des activités de production et de diffusion auprès d'utilisateurs des connaissances empruntant les formats numériques : médias sociaux, sites Web, technopédagogie;
- Soutenir la diffusion en ligne des revues en développement.

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

- Sont admissibles les professeures et professeurs réguliers de l'UQAC
 - Une personne candidate pourra participer à plus d'une demande de subvention, mais seulement une à titre de candidat(e)principal(e);
 - Une personne candidate disposant déjà de financement de recherche aux conseils et fonds subventionnaires pour des projets dans le même domaine n'est pas admissible, à moins de démontrer de façon convaincante l'aspect novateur du projet pour lequel une aide financière est demandée ou les distinctions et la complémentarité avec le projet déjà financé;
 - Une personne candidate disposant du fonds de démarrage à la recherche ou d'une subvention FUQAC est admissible, mais doit démontrer que les fonds déjà obtenus sont insuffisants pour mener à bien le projet de recherche proposé.
- Ne sont pas admissibles : les professeures et professeurs émérites, sous octroi, invités, substituts ou régulier en voie de compléter des études doctorales nécessaires pour l'obtention du poste (à moins que le diplôme soit obtenu au moment de la disponibilité des fonds).
- Une attention particulière est accordée aux équipes combinant des nouveaux professeurs et d'autres d'expérience, inter et intra départementales. Si des chercheurs d'autres universités se joignent au projet, ils devront assumer leurs propres dépenses.
- La personne candidate principale d'une demande peut bénéficier du soutien financier qu'une seule fois pendant la durée du programme.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

- Qualité du projet (60 points)
 - Articulation et cohérence de l'ensemble du projet
 - Adéquation des objectifs visés avec la méthodologie proposée
 - Congruence entre les activités et le budget proposé
 - Qualité de l'équipe
- Pertinence du projet (20 points)
 - Adéquation du projet avec les objectifs du programme
 - Adéquation du projet avec le Plan stratégique de la recherche et de la création 2019-2023
 - Apport du projet pour le développement d'une équipe
- Intégration aux activités d'enseignement (20 points)
 - Contribution du projet à la formation du personnel hautement qualifié

CRSH_SI · Concours 2021 | Subvention institutionnelle

1. Renseignement à propos du(des) demandeur(s)

Nom complet :

Département :

Autres membres de l'équipe:

| Nom complet | Département | Dernier diplôme obtenu | Rôle dans le projet (cocandidat, collaborateur, etc.) |
|--------------------|--------------------|-------------------------------|---|
| | | | |
| | | | |
| | | | |

2. Renseignement à propos de la demande

Titre du projet :

Discipline du projet :

Mots-clés :

Résumé court (maximum 1 600 caractères, espaces compris) :

3. Présentation du projet

Description du projet (maximum 12 000 caractères, espace compris)

Problématique et état de la situation; objectifs spécifiques; méthodologie préconisée; programmation des activités; opportunité et originalité; rôle des membres de l'équipe; rôle des étudiants

Retombées du projet (maximum 2 500 caractères, espace compris)

Objectifs du projet en lien avec le programme de financement et les orientations de l'établissement (Plan stratégique de la recherche et de la création 2019-2023), financement externe escompté, prévision de production scientifique, possibilités de collaboration interne et externe

5. Budget

| Dépenses | Notes | CRSH - SI | Autre(s) source(s) |
|---|--|-----------|--------------------|
| Rémunération des étudiants de tous les cycles | sous forme de salaire ou de bourse | | |
| Rémunération du personnel de recherche | | | |
| Frais de déplacement | maximum 10% de la subvention octroyée | | |
| Fournitures et matériel | | | |
| Équipement | 1 000\$ maximum | | |
| Mobilier et équipement (acquisition) | autorisations du DRC et du service des approvisionnements requises préalablement à la commande | | |
| Équipement informatique (+ 1 000\$) | autorisations du DRC et du service des approvisionnements requises préalablement à la commande | | |
| Honoraires professionnels | | | |
| Total des dépenses | | | |

Justification de l'utilisation des fonds, incluant la base de calcul utilisée pour déterminer les dépenses (maximum 3 500 caractères, espace compris)

6. Autres informations

Bibliographie (maximum 3 500 caractères, espace compris)